

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÚ VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents à la séance : 42 Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 30 septembre 2020

OBJET:

DE-20-09-1-15) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE 13F POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION MIXTE DE 31 LOGEMENTS DONT 13 SOCIAUX SIS 2-4, AVENUE PAUL DEROULEDE A VINCENNES

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 17 septembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, Mme BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, M. VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

<u>Absents excusés</u>: .

Absent: M. LEROY.

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200930-Imc1H7687H1-DE Date de réception en Préfecture : 08/10/2020

Date de Publication : 08/10/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013, 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1er octobre 2019;

Vu la réalisation par la société I3F d'un programme de construction mixte de 31 logements dont 13 sociaux (5PLUS/4PLAI/4PLS), sis 2-4, avenue Paul Déroulède à Vincennes;

Considérant que la société I3F a sollicité auprès de la Ville une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cinq cent vingt mille euros (520.000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Considérant qu'en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière octroyée par la Ville, la société I3F s'engage à lui attribuer un droit de réservation de 3 logements pour une durée de 60 ans ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 21 septembre 2020,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 24 septembre 2020,

<u>DÉLIBÈRE</u>

à l'unanimité,

ARTICLE I: Le Conseil Municipal attribue à la société I3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cinq cent vingt mille euros (520.000€), pour la réalisation d'un programme mixte de 31 logements dont 13 sociaux (5PLUS/4PLAi/4PLS) situés 2-4, avenue Paul Déroulède à Vincennes.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200930-Imc1H7687H1-DE Date de réception en Préfecture : 08/10/2020

Date de Publication: 08/10/2020

<u>ARTICLE II</u>: Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme, Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20200930-lmc1H7687H1-DE Date de réception en Préfecture : 08/10/2020

Date de Publication : 08/10/2020